



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

catégorie A

Question écrite n° 14393

### Texte de la question

M. Pascal Terrasse attire l'attention de Mme la ministre de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique sur la revalorisation et la requalification des assistants de service social de la fonction publique d'État. Même si la publication du décret n° 2012-1101 du 28 septembre 2012 modifiant le décret n° 2008-836 du 22 août 2008 fixant l'échelonnement indiciaire des corps et des emplois communs aux administrations de l'État et de ses établissements publics ou afférent à plusieurs corps de fonctionnaires de l'État et de ses établissements publics a entériné la revalorisation des indices de rémunération des assistants de service social et des conseillers techniques de service social des administrations de l'État, il ne peut être considéré comme une avancée. En effet, ce corps est actuellement classé en catégorie B et revendique depuis plusieurs années de passer en catégorie A. Il souhaite donc savoir si le Gouvernement compte prendre des mesures pour ajuster le nouvel espace statutaire et mettre en œuvre le passage de la filière sociale en catégorie A.

### Données clés

**Auteur :** [M. Pascal Terrasse](#)

**Circonscription :** Ardèche (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 14393

**Rubrique :** Fonctionnaires et agents publics

**Ministère interrogé :** Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique

**Ministère attributaire :** Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [25 décembre 2012](#), page 7701

**Question retirée le :** 15 janvier 2013 (Retrait à l'initiative de l'auteur)